

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC TOULON SAINT JEAN LE PARC CHAMBORD 366 AVENUE FRANCOIS CUZIN 83000 TOULON

déclare et atteste avoir reçu la somme de 2 000 €.

Monsieur De Regibus Kevin, gérant de la société 2H2R, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 57 CHEMIN DES BARTAVELLES 83210 SOLLIES PONT, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	De Regibus Kevin CHEMIN DES BARTAVELLES 83210 SOLLIES PONT
Nombre de parts	200
Montant versé	2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 17 juillet 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)RICHARD KOCOUA
CHARGE D'AFFAIRES PROFESSIONNELS

Lu et approuvé

JST06

CIC Lyonnaise de Banque
LE CHAMBORD
366, avenue François CUZIN
83100 TOULON